



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM,  
MUTZIG & ENVIRONS**

Séance du 10 février 2015

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR**

**Comité Directeur du 10 février 2015, à NORDHEIM, à 19 h 00**

**Convocation du 14 janvier 2015**

**Date d'affichage du 23 février 2015**

**Sous la Présidence de Monsieur André AUBELE**

Membres du Comité-Directeur présents :

<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM</b>		
<i>Commune de <b>BISCHOFFSHEIM</b></i> - M. Richard HABERER -		<i>Commune de <b>MOLLKIRCH</b></i> - M. Jean-Claude COURTOT -
<i>Commune de <b>BOERSCH</b></i> - M. Jean-Pierre WACH - Mme Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de <b>OTTROTT</b></i> - Mme Martine HOFFBECK -
<i>Commune de <b>GREDELBRUCH</b></i> - Mme Martine PRIEUR -		<i>Commune de <b>ROSENWILLER</b></i> - M. Jean-Georges HUCK - M. Alain BLANSCHÉ
<i>Commune de <b>GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</b></i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de <b>ROSHEIM</b></i> - M. Gilbert ECK -
<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG</b>		
<i>Commune de <b>BALBRONN</b></i> - M. Claude ZIMMERMANN - M. Cédric STENTZEL		<i>Commune de <b>TRAENHEIM</b></i> - M. Jean MARCQUE - M. David WETTERWALD
<i>Commune de <b>COSSWILLER</b></i> - M. François KELLER - M. Roland GASSER		<i>Commune de <b>WASSELONNE</b></i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - Mme Marie-Claude REBEUH
<i>Commune de <b>ROMANSWILLER</b></i> - - Mme Cindy DIEBOLD		<i>Commune de <b>WESTHOFFEN</b></i> - - Mme Cynthia GAND

<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »</b>		
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - Mme Marie-Anne ROHMER - M. Alphonse GOUETH
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Christophe BAEHREL -
<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - M. Emmanuel ZERR - Mme Christelle ADAM		<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER
<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M. Denis TURIN - M. Jean-Luc MAURER		<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - - Mme Marie-France HECKMANN
<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Frédéric BRUCKER - M. Pierre SCHMITT		<i>Commune de WANGEN</i> - - Mme Claire WEBER
<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG</b>		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Cyriaque EYDER -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Christian FRIEDRICH - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M. Jean-Paul WITZ -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M. Jean-Baptiste BIBERIAN - M. Olivier BILLON		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Gilbert STECK -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Paul KLOTZ - M. Jean-Louis WIGISHOFF		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. René REBITZER -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M. Jacques GREINER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - - Mme Véronique SCHWEBEL
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Jacky FERRENBACH -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Luc ZION -
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M. Jean-Marc WEBER - M. Alexandre DENISTY		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Jean-Paul VOGEL - M. Antoine DISS
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Christophe SCHIR - Mme Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - - Mme Marie-Odile LIEN
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. André AUBELE - M. Jean-Marc KLEIN		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. André SCHAEFFER - M. Rémy FISCHER

<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE</b>		
<i>Commune de <b>BAREMBACH</b></i> - -		<i>Commune de <b>PLAINE</b></i> - Mme Solange SABOS - Mme Patricia SIMONI
<i>Commune de <b>BELLEFOSSE</b></i> - Mme Claudine BOHY -		<i>Commune de <b>RANRUPT</b></i> - M. Fabrice CARMÉ - Mme Odile MALAISE
<i>Commune de <b>BELMONT</b></i> - M. Philippe LOUX - M. Guy HAZEMANN		<i>Commune de <b>ROTHAU</b></i> - -
<i>Commune de <b>BLANCHERUPT</b></i> - Mme Myriam SCHEIDECKER -		<i>Commune de <b>RUSS</b></i> - -
<i>Commune de <b>BOURG-BRUCHE</b></i> - M. Jean-Paul HUMBERT - Mme Marie-Anne DUPLESSIS		<i>Commune de <b>SAALES</b></i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de <b>COLROY-LA-ROCHE</b></i> - M. Richard GALLI - M. Christian EVRARD		<i>Commune de <b>SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</b></i> - -
<i>Commune de <b>FOUDAY</b></i> - -		<i>Commune de <b>SAULXURES</b></i> - - M. Pascal HIMBER
<i>Commune de <b>GRANDFONTAINE</b></i> - -		<i>Commune de <b>SCHIRMECK</b></i> - - M. Michel AUBRY
<i>Commune de <b>LA BROQUE</b></i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de <b>SOLBACH</b></i> M. Jean-Marc VOIGT M. Eric THIRY
<i>Commune de <b>LUTZELHOUSE</b></i> - Mme Laurence JOST -		<i>Commune de <b>URMATT</b></i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de <b>MUHLBACH-SUR-BRUCHE</b></i> - Mme Danielle HAAS-SCHMITTBIEL -		<i>Commune de <b>WALDESBACH</b></i> - M. Jean Daniel COURRIER -
<i>Commune de <b>NATZWILLER</b></i> - M. Christian FIRMERY -		<i>Commune de <b>WILDERSBACH</b></i> - Mme Myriam JEANNIARD - Mme Myriam BAUER
<i>Commune de <b>NEUVILLER-LA-ROCHE</b></i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de <b>WISCHES</b></i> - M. Alain HUBER - Mme Florence STEIN

Absents excusés avec mandat de représentation :

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM**

M. Christian BRAUN	commune de BISCHOFFSHEIM	ayant donné procuration à M. Richard HABERER
Mme Alexandra STEMPER	commune de GREDELBRUCH	ayant donné procuration à Mme Martine PRIEUR
M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES- MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Daniel DEGRIMA	commune de MOLLKIRCH	ayant donné procuration à M. Jean-Claude COURTOT
M. Emmanuel HEYDLER	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Gilbert ECK

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG**

M. Pierre STEPHAN	commune de WESTHOFFEN	ayant donné procuration à Mme Cynthia GAND
-------------------	-----------------------	---

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »**

Mme Estelle FELS- BERNHARDT	commune de NORDHEIM	ayant donné procuration à M. Christophe BAEHREL
M. Michel REEB	commune de SCHARRACHBERGHEIM- IRMSTETT	ayant donné procuration à Mme Marie-France HECKMANN
M. Yves JUNG	commune de WANGEN	ayant donné procuration à Mme Claire WEBER

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

M. Michel FOESSER	commune d'ALTORF	ayant donné procuration à M. Cyriaque EYDER
M. Roland JOST	commune de DORLISHEIM	ayant donné procuration à M. Jacques GREINER
M. Dominique HUBER	commune de DUPPIGHEIM	ayant donné procuration à M. Jacky FERRENBACH
Mme Anny KAUFFER	commune de HEILIGENBERG	ayant donné procuration à M. Jean-Paul WITZ
M. Guy SALOMON	commune de MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Gilbert STECK
M. Raymond HELBOURG	commune de NIEDERHASLACH	ayant donné procuration à Mme Véronique SCHWEBEL
M. Michel VIX	commune de STILL	ayant donné procuration à Mme Marie-Odile LIEN

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

M. David MEISSONNIER	commune de GRANDFONTAINE	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
Mme Cécile CHARLIER	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Patrick BEIN
Mme Delphine GERARD	commune de LUTZELHOUSE	ayant donné procuration à Mme Laurence JOST
M. Christophe HARAUX	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à Mme Danielle HAAS-SCHMITTBIEL
M. Christophe HAZEMANN	commune de NATZWILLER	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M. Régis SIMONI	commune de ROTHAU	ayant donné procuration à M. Philippe LOUX
M. Jean-Claude PHILIPPE	commune de SAALES	ayant donné procuration à M. Marc MAIRE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Pascal HIMBER
M. Jacques RUCH	commune de SCHIRMECK	ayant donné procuration à M. Michel AUBRY
M. Alain JAEGER	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Claude HECHT
Mme Mireille BANZET	commune de WALDERSBACH	ayant donné procuration à M. Jean Daniel COURRIER

Absents excusés sans mandat de représentation :

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM**

NEANT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG**

NEANT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »**

NEANT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

NEANT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

M. Guillaume WEILBACHER	commune de BELLEFOSSE
M. Bernard MARCHAL	commune de FOU DAY
M. Maurice GUIDAT	commune de FOU DAY
M. Bernard MURER	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
Mme Isabelle DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

Absents non excusés :

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM**

M. François HOFFBECK	commune d'OTTROT
----------------------	------------------

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG**

Mme Josiane BERNHARDT	commune de ROMANSWILLER
-----------------------	-------------------------

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »**

M. Albert GOETZ	commune de BERGBIETEN
M. Thierry WILLEM	commune de BERGBIETEN
M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

M. Etienne STROH	commune d'AVOLSHEIM
M. Guillaume LACREUSE	commune d'AVOLSHEIM
Mme Stéphanie SAOULIAK	commune de MUTZIG
M. Jean-Daniel WIHR	commune d'OBERHASLACH

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

M. Nicolas LAMBOLEZ	commune de BAREMBACH
Mme Caroline CHAPUS	commune de BAREMBACH
Mme Sonia ZILLI	commune de BLANCHERUPT
M. Christophe JESSEL	commune de GRANDFONTAINE
Mme Catherine RETAIL	commune de ROTHAU
M. Jean-Paul ZANETTI	commune de RUSS
M. Maurice CHARTON	commune de RUSS

Assistaient également à la séance :

M. Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services  
Mmes TISLER, WALTER, MUNCH, WURTZ et GODEY  
Représentant des DNA

**DELIBERATION N° 001-01-2015**

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

**LE COMITE DIRECTEUR,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-8 et L 5212-7 ;
- VU** le procès-verbal d'installation du Comité Directeur du SICTOMME en sa séance du 16 avril 2014 consécutivement au renouvellement général des Conseils Municipaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant modification des statuts et des compétences de la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes du Canton de Rosheim ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant extension des statuts et des compétences de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig ;
- VU** la délibération n°98/2014 du conseil de communauté de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » décidant l'extension des compétences et la modification des statuts ;
- VU** la délibération n°2014-69 du conseil de la Communauté de communes du Canton de Rosheim décidant l'extension des compétences et modification des statuts ;
- VU** la délibération n°14-82 du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG portant modification des statuts et extension des compétences ;
- VU** la délibération n°109/2014 du conseil communautaire de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig portant extension des compétences de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig ;
- VU** la délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2014 approuvant l'extension des compétences et la modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;

**CONSIDERANT** que cette nouvelle représentation s'inscrit en application de l'article 5711-1 du CGCT ;

**1° PREND ACTE** en date du 10 février 2015, de l'installation de :

- **Monsieur Jean-Marc WEBER** et **Madame Marie-Odile LIEN** en qualité de nouveaux délégués titulaires de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig et Environs ;
- **Monsieur Philippe LOUX** en qualité de nouveau délégué titulaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

**2° MODIFIE PAR CONSEQUENT** le tableau de composition de l'organe délibérant qui se compose désormais comme suit :

<b>Communautés de Communes</b>	<b>Communes</b>	<b>Délégués</b>			
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM</b>	BISCHOFFSHEIM	Richard	HABERER	Christian	BRAUN
	BOERSCH	Jean-Pierre	WACH	Sandrine	SCHILLINGER
	GRENDLBRUCH	Martine	PRIEUR	Alexandra	STEMPER
	GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	Jean-Pierre	IMBERT	Loïc	MULLER
	MOLLKIRCH	Jean-Claude	COURTOT	Daniel	DEGRIMA
	OTTROTT	Martine	HOFFBECK	François	HOFFBECK
	ROSENWILLER	Jean-Georges	HUCK	Alain	BLANSCHÉ
	ROSHEIM	Gilbert	ECK	Emmanuel	HEYDLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG	BALBRONN	Claude	ZIMMERMANN	Cédric	STENTZEL
	COSSWILLER	François	KELLER	Roland	GASSER
	ROMANSWILLER	Josiane	BERNHARDT	Cindy	DIEBOLD
	TRAENHEIM	Jean	MARCQUE	David	WETTERWALD
	WASSELONNE	Jean-Philippe	HARTMANN	Marie-Claude	REBEUH
	WESTHOFFEN	Pierre	STEPHAN	Cynthia	GAND
COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOLE »	BERGBIETEN	Albert	GOETZ	Thierry	WILLEM
	DAHLENHEIM	Dominique	HECKMANN	Emmanuel	SCHALL
	DANGOLSHEIM	Emmanuel	ZERR	Christelle	ADAM
	FLEXBOURG	Denis	TURIN	Jean-Luc	MAURER
	KIRCHHEIM	Frédéric	BRUCKER	Pierre	SCHMITT
	MARLENHEIM	Marie-Anne	ROHMER	Alphonse	GOUETH
	NORDHEIM	Christophe	BAEHREL	Estelle	FELS- BERNHARDT
	ODRATZHEIM	Philippe	SCHAHL	Raymond	SCHUHMACHER
	SCHARRACHBERGHEIM -IRMSTETT	Michel	REEB	Marie-France	HECKMANN
	WANGEN	Yves	JUNG	Claire	WEBER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	ALTORF	Cyriaque	EYDER	Michel	FOESSER
	AVOLSHEIM	Etienne	STROH	Guillaume	LACREUSE
	DACHSTEIN	Jean-Baptiste	BIBERIAN	Olivier	BILLON
	DINSHEIM-SUR- BRUCHE	Paul	KLOTZ	Jean-Louis	WIGISHOFF
	DORLISHEIM	Jacques	GREINER	Roland	JOST
	DUPPIGHEIM	Jacky	FERRENBACH	Dominique	HUBER
	DUTTLENHEIM	Jean-Marc	WEBER	Alexandre	DENISTY
	ERGERSHEIM	Christophe	SCHIR	Nathalie	EBENER
	ERNOLSHEIM-BRUCHE	André	AUBELE	Jean-Marc	KLEIN
	GRESSWILLER	Christian	FRIEDRICH	Martin	KLOTZ
	HEILIGENBERG	Jean-Paul	WITZ	Anny	KAUFFER
	MOLSHEIM	Gilbert	STECK	Guy	SALOMON
	MUTZIG	René	REBITZER	Stéphanie	SAOULIAK
	NIEDERHASLACH	Raymond	HELBOURG	Véronique	SCHWEBEL
	OBERHASLACH	Luc	ZION	Jean-Daniel	WIHR
	SOULTZ-LES-BAINS	Jean-Paul	VOGEL	Antoine	DISS
	STILL	Michel	VIX	Marie-Odile	LIEN
WOLXHEIM	André	SCHAEFFER	Rémy	FISCHER	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	BAREMBACH	Nicolas	LAMBOLEZ	Caroline	CHAPUS
	BELLEFOSSE	Claudine	BOHY	Guillaume	WEILBACHER
	BELMONT	Philippe	LOUX	Guy	HAZEMANN
	BLANCHERUPT	Myriam	SCHEIDECKER	Sonia	ZILLI
	BOURG-BRUCHE	Jean-Paul	HUMBERT	Marie-Anne	DUPLESSIS
	COLROY-LA-ROCHE	Richard	GALLI	Christian	EVARD
	FOUDAY	Bernard	MARCHAL	Maurice	GUIDAT
	GRANDFONTAINE	Christophe	JESSEL	David	MEISSONNIER
	LA BROQUE	Patrick	BEIN	Cécile	CHARLIER
	LUTZELHOUSE	Laurence	JOST	Delphine	GERARD
	MUHLBACH-SUR- BRUCHE	Danielle	HAAS- SCHMITTBIEL	Christophe	HARAUX
	NATZWILLER	Christian	FIRMERY	Christophe	HAZEMANN
	NEUVILLER-LA- ROCHE	Raymond	GRANDGEORGE	Thierry	THOUVENIN
	PLAINE	Solange	SABOS	Patricia	SIMONI
	RANRUPT	Fabrice	CARME	Odile	MALAISE
	ROTHAU	Régis	SIMONI	Catherine	RETAIL
	RUSS	Jean-Paul	ZANETTI	Maurice	CHARTON
	SAALES	Marc	MAIRE	Jean-Claude	PHILIPPE
	SAINT-BLAISE-LA- ROCHE	Bernard	MURER	Isabelle	DESAGA
	SAULXURES	Hubert	HERRY	Pascal	HIMBER
	SCHIRMECK	Jacques	RUCH	Michel	AUBRY
	SOLBACH	Jean-Marc	VOIGT	Eric	THIRY
	URMATT	Claude	HECHT	Alain	JAEGER
	WALDERSBACH	Jean Daniel	COURRIER	Mireille	BANZET
	WILDERSBACH	Myriam	JEANNIARD	Myriam	BAUER
	WISCHES	Alain	HUBER	Florence	STEIN

Membres en exercice	:	136	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>115</b>
Membres présents	:	88		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	:	27		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

### DELIBERATION N° 002-01-2015

**OBJET** : CONSTATATION DE LA TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

#### LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-8 et L 5212-7 ;
- VU** le procès-verbal d'installation du Comité Directeur du SICTOMME en sa séance du 16 avril 2014 consécutivement au renouvellement général des Conseils Municipaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant modification des statuts et des compétences de la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes du Canton de Rosheim ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;



- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 portant extension des statuts et des compétences de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig ;
- VU** la délibération n°98/2014 du conseil de communauté de la Communauté de communes « La Porte du Vignoble » décidant l'extension des compétences et la modification des statuts ;
- VU** la délibération n°2014-69 du conseil de la Communauté de communes du Canton de Rosheim décidant l'extension des compétences et modification des statuts ;
- VU** la délibération n°14-82 du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG portant modification des statuts et extension des compétences ;
- VU** la délibération n°109/2014 du conseil communautaire de la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig portant extension des compétences de la Communauté de communes des Coteaux de la Mossig ;
- VU** la délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2014 approuvant l'extension des compétences et la modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'alinéa 4 de l'article L5214-21, les Communautés de communes sont substituées à leur communes membres pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », il convient dès lors de constater la transformation du syndicat intercommunal qui devient donc un syndicat mixte,

**1° CONSTATE** la transformation du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs en syndicat mixte ;

**2° APPROUVE** les nouveaux statuts dont un exemplaire est joint à la présente délibération qui sera transmise à l'ensemble des membres du syndicat mixte, afin que leur organe délibérant se prononce sur les modifications statutaires proposées ;

**3° CHARGE** Monsieur Le Président de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

Membres en exercice	:	136	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>115</b>
Membres présents	:	88		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	:	27		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM  
ET ENVIRONS – « SMICTOMME »

STATUTS

PRÉAMBULE.....	2
Article 1 - COMPOSITION ET DENOMINATION.....	3
Article 2 - SIEGE .....	4
Article 3 - DUREE .....	4
Article 4 - OBJET ET COMPÉTENCES .....	4
Article 5 - MODALITÉS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES.....	5
Article 6 - AUTRES MODES DE COOPERATION .....	5
Article 7 - COMITE DIRECTEUR .....	5
Article 8 - BUREAU SYNDICAL.....	5
Article 9 - ADHÉSION DU SYNDICAT À UN AUTRE SYNDICAT MIXTE.....	6
Article 10 - RECETTES.....	6
Article 11 - RECEVEUR .....	6
Article 12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	6

## PRÉAMBULE

Le syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim et environs a été initialement créé en 1960 par six communes pour se doter en commun des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages.

A la suite du transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » par les communes membres du syndicat aux établissements publics à fiscalité propre dont elles sont membres, le syndicat est, désormais, composé de cinq Communautés de communes siégeant par représentation-substitution pour 68 communes.

Les statuts tels qu'ils sont actés dans le présent document, ne font que transcrire le fonctionnement actuel du Syndicat, fruit de plus de cinq décennies d'une coopération intercommunale qui a jusqu'à présent privilégié les valeurs de Solidarité et de Démocratie.

## Article 1 - COMPOSITION ET DENOMINATION

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs - SICTOMME est transformé en syndicat mixte.

Il est constitué des cinq communautés de communes suivantes siégeant en lieu et place de leur communes membres :

- la Communauté de communes du Canton de Rosheim par représentation-substitution des communes de Bischoffsheim, Boersch, Grendelbruch, Griesheim-près-Molsheim, Mollkirch, Ottrott, Rosenwiller et Rosheim ;
- la Communauté de communes des Côteaux de la Mossig par représentation-substitution des communes de Balbronn, Cosswiller, Romanswiller, Traenheim, Wasselonne et Westhoffen ;
- la Communauté de communes «la Porte du Vignoble» par représentation-substitution des communes de Bergbieten, Dahlenheim, Dangolsheim, Flexbourg, Kirchheim, Marlenheim, Nordheim, Odratzheim, Scharrachbergheim-Irmstett et Wangen ;
- la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche par représentation-substitution des communes de Barembach, Bellefosse, Belmont, Blancherupt, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Fouday, Grandfontaine, La Broque, Lutzelsehouse, Muhlbach-sur-Bruche, Natzwiller, Neuviller-la-Roche, Plaine, Ranrupt, Rothau, Russ, Saâles, Saint-Blaise-la-Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Urmatt, Waldersbach, Wildersbach et Wisches ;
- la Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG par représentation-substitution des communes de Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-Bruche, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Soultz-les-Bains, Still et Wolxheim.

Il peut par ailleurs regrouper d'autres communes ou des EPCI du département ou des départements limitrophes selon une procédure d'extension de périmètre en application de l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales.

Il prend la dénomination de « Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs - SMICTOMME ». Le syndicat peut également être dénommé par l'appellation « Select'om ».

## **Article 2 - SIEGE**

Le siège du Syndicat est fixé à :

52 route industrielle de la Hardt

67120 Molsheim

Toutefois, les réunions de l'assemblée délibérante pourront se tenir sur tout le territoire du SMICTOMME.

## **Article 3 - DUREE**

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

## **Article 4 - OBJET ET COMPÉTENCES**

Conformément aux articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales, le SMICTOMME exerce en lieu et place de ses membres la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés.

Par conséquent, le Syndicat a pour objet :

- la collecte, l'élimination ou la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;

- l'étude, la construction et la gestion de tout équipement de collecte, de tri, de stockage et de traitement conformément aux préconisations du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

## **Article 5 - MODALITÉS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES**

Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres, les compétences qui lui ont été transférées.

## **Article 6 - AUTRES MODES DE COOPERATION**

Dans la limite de l'objet du Syndicat défini aux présents statuts et du principe de spécialité, le Syndicat peut assurer des prestations de services pour les collectivités ou EPCI, membres ou non membres. Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur.

## **Article 7 - COMITE DIRECTEUR**

Le Syndicat est administré par un Comité Directeur composé de délégués élus par les conseils communautaires des communautés membres. Le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Chaque Communauté de communes membre dispose d'un nombre de siège égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution, à savoir deux délégués par commune membre.

Le Comité Directeur peut déléguer au Bureau Syndical ou au Président une partie de ses attributions à l'exception des attributions mentionnées à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le Comité Directeur peut former des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions pour toutes les compétences exercées par le Syndicat.

## **Article 8 - BUREAU SYNDICAL**

Le Comité Directeur élit parmi ses membres son Bureau Syndical qui est composé d'un Président et d'un ou plusieurs Vice-Présidents dont le nombre est déterminé par le Comité Directeur.

Le Bureau Syndical peut également inviter à participer aux débats toute personnalité qualifiée.

## **Article 9 - ADHÉSION DU SYNDICAT À UN AUTRE SYNDICAT MIXTE**

Le Syndicat peut adhérer à un autre syndicat mixte dans les conditions fixées par l'article L. 5711-4 du code général des collectivités territoriales.

## **Article 10 - RECETTES**

Le Syndicat peut lever toute recette, taxe ou contribution permise par les dispositions des textes en vigueur.

## **Article 11 - RECEVEUR**

L'agent comptable du syndicat est le comptable de la Trésorerie de Molsheim-Collectivité.

## **Article 12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Pour toutes dispositions non prévues par les présents statuts, il sera fait application des règles édictées par le code général des collectivités territoriales, y incluses les dispositions propres aux départements alsaciens et mosellan.

### DELIBERATION N° 003-01-2015

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

#### **LE COMITE DIRECTEUR,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23, L5211-1 et R 2121-9 ;

**APPROUVE** sans observation le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 ;

**PRECISE** que le résultat des votes pour la délibération n°37-05-2014 était le suivant :

- pour : 117 voix
- contre : 0 voix
- abstention : 1 voix

**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	136	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>115</b>
Membres présents	:	88		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	:	27		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

### DELIBERATION N° 004-01-2015

**OBJET** : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2014

#### **LE COMITE DIRECTEUR,**

**VU** la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**VU** la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 5211-10 et L 5711-1 ;

**VU** la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

**PREND ACTE** du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2014.

Membres en exercice	:	136	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>115</b>
Membres présents	:	88		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	:	27		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

### DELIBERATION N° 005-01-2015

**OBJET** : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2015

#### **LE COMITE DIRECTEUR,**

**VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment son article 15 portant obligation, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

**VU** en ce sens l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'Ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leur groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

**CONSIDERANT** de première part que dans sa séance du 31 mars 1993, et dans l'attente de l'adoption du Règlement Intérieur de l'Assemblée, l'organe délibérant avait déterminé, selon décision spéciale, les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;

**CONSIDERANT** que son contenu, appuyé par des notices d'analyse financière, est ainsi consacré aux trois volets suivants :



- \* un exposé de Monsieur le Président sur les actions engagées et les perspectives nouvelles ;
- \* un schéma de propositions sur les options principales de gestion reposant sur :
  - l'exploitation générale des différents services de collecte et de traitement des déchets et leur mode de financement ;
  - la programmation des équipements publics intercommunaux à moyen et long terme ;
  - l'orientation en matière de produit contributif ;
- \* enfin une projection prévisionnelle des grandes masses budgétaires ;

**CONSIDERANT** de seconde part qu'il fut définitivement statué dans sa séance du 17 mai 2000, sur la réforme du régime d'assujettissement dans le cadre de l'application combinée de l'article 85 de la Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 et de l'article 16 de la loi N° 92-1126 du 28 décembre 1999 ;

**CONSIDERANT** à ce dernier titre que l'organe délibérant a décidé de retenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme mode d'assujettissement des usagers au service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets assimilés avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;

**SUR PROPOSITION** du Bureau ;

et,

**A L'APPUI DU DOSSIER DE PRESENTATION** communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante portant notamment bilan prévisionnel de gestion pour l'exercice 2014 ;

**STATUE** comme suit sur le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2015 ;

## **1° DECLARATION D'INTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

### **ACTIONS ENGAGEES EN 2014**

#### **Investissement**

- Lancement des études relatives à la construction de nouveaux locaux sociaux et administratifs
- Finalisation des travaux relatifs à la mise en place d'un système de contrôle d'accès et de vidéosurveillance sur les 8 déchèteries du Select'Om
- Achèvement de la construction des locaux pour les gardiens des déchèteries de Boersch et Saint-Blaise-la-Roche
- Travaux de mise aux normes sur les déchèteries ( eau, électricité, signalisation )
- Achat de bennes de déchèteries
- Poursuite du remplacement des conteneurs à huiles minérales en déchèterie
- Poursuite de la mise en place de conteneurs à huiles végétales en déchèterie
- Achat de conteneurs d'apport volontaire
- Réception de deux camions destinés à la collecte des ordures ménagères (BOM) dont l'achat avait été lancé en 2013
- Réception d'un camion VTU destiné au vidage des bennes de déchèteries dont l'achat avait été lancé en 2013
- Lancement de l'achat d'un camion équipé d'une benne compactrice et d'une grue destiné au vidage des points d'apport volontaire
- Lancement de l'achat d'un camion VTU destiné au vidage des bennes de déchèteries

## **PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2015**

(détail de la notice N° 2)

### **I – Investissement**

- 1.1 Acquisition de logiciels de gestion de la flotte intégrant un système de géolocalisation et de guidage
- 1.2 Reconstruction des bâtiments du site de Molsheim (vestiaires, garages et bâtiment administratif)
- 1.3 Poursuite du programme de travaux de rénovation des déchèteries (clôtures, dalles, murs en L, marquage au sol, abris pour gardiens, agrandissement...)
- 1.4 Achat de bennes 30m<sup>3</sup> pour déchèteries
- 1.5 Achat de conteneurs d'apport volontaire
- 1.6 Achat de compacteurs pour les déchèteries les plus fréquentées
- 1.7 Poursuite du programme de la rénovation de la flotte des véhicules par l'achat de véhicules équipés
- 1.8 Mobilier divers pour le nouveau bâtiment (vestiaires, meubles,...)
- 1.9 Matériels divers pour les déchèteries

## **II – Fonctionnement**

- 2.1 *Mise en place d'une collecte sélective en porte à porte pour les communes qui en font la demande*
- 2.2 *Poursuite de l'intensification de la campagne de communication et des contrôles sur la nature des déchets collectés avec notamment l'embauche d'un ambassadeur du tri*
- 2.3 *Poursuite de la promotion du compostage individuel et lancement d'un deuxième cycle de formation à la gestion intégrée des déchets végétaux des communes*
- 2.4 *Lancement des premières études pour la mise en place de la redevance incitative*

## **CONCLUSION AVANT L'OUVERTURE DU DEBAT**

### **2° PROJECTION PREVISIONNELLE POUR LE CA 2014 ET ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2015**

**(Le Comité Directeur après en avoir débattu et sans vote formel)**

**RELEVE EN LIMINAIRE** que le bilan provisoire de gestion de l'exercice 2014 présente un résultat prévisionnel d'exploitation de l'ordre de 4 610 000 € avec un excédent d'investissement d'environ 3 425 000 €, ce qui permet ainsi de dégager, déduction faite de la couverture du solde négatif des restes à réaliser à hauteur de 4 234 000 € et de l'affectation au compte des réserves pour un montant de 5 000 €, un excédent d'exploitation reporté de près de 3 801 500 € ;

**ENTEND PAR CONSEQUENT** dans le cadre des orientations proposées par le Bureau :

- pérenniser les actions engagées visant à réguler les charges d'exploitation et soutenir une politique d'investissement programmée et rationnelle ;
- concrétiser dans cette perspective les projets d'équipements proposés ainsi qu'il en résulte des exposés préalable de Monsieur le Président ;
- autoriser par ailleurs le Bureau à recourir en tant que besoin à une ligne de trésorerie destinée à la maîtrise des fluctuations financières à court terme, étant précisé que cette habilitation entre dans le champ d'application des délégations permanentes prévues au nouvel article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- dynamiser les actions en matière de collecte sélective notamment en complétant le parc de conteneurs à collectes sélectives dans les communes y compris avec la mise en place de contenues enterrés ;
- optimiser concomitamment le rendement de la redevance spéciale ;
- asseoir l'assujettissement des usagers au financement du service public d'élimination des déchets sur la taxe généralisée d'enlèvement des ordures ménagères applicable selon un taux unique sur le territoire de l'ensemble des 68 communes membres et qui sera perçue par la voie fiscale, en simple réitération de sa décision du 17 mai 2000 et conformément aux nouvelles modalités de détermination de la TEOM résultant de l'article 107 de la Loi de Finances pour 2004 ;
- retenir à cet effet et dans l'attente de la notification définitive des bases d'imposition, une hypothèse de détermination du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget de 6 400 000 €, en maintenant le taux de la TEOM à 7,69 % conformément aux options décrites dans la notice versée aux débats, en soulignant néanmoins que cette projection sera susceptible d'ajustements en fonction des prévisions définitives arrêtées lors de l'adoption du budget de l'exercice 2015 ;

**SOULIGNE** conformément aux principes institutionnels du débat d'orientation budgétaire, que les présentes dispositions constituent de simples options de gestion, en ne liant ainsi pas l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui résulteront de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2015.

Membres en exercice	:	136	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>115</b>
Membres présents	:	88		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	:	27		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

## **COMITE DIRECTEUR DU 10 FEVRIER 2015**

### **DELIBERATIONS :**

- 001-01-2015 : Modification du tableau de composition de l'assemblée
- 002-01-2015 : Constatation de la transformation en Syndicat Mixte – adoption des nouveaux statuts
- 003-01-2015 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 novembre 2014
- 004-01-2015 : Compte rendu d'information des décisions du Bureau prises en vertu des délégations permanentes – période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2014
- 005-01-2015 : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2015

### **OBSERVATIONS**

**Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur du 10 février 2015**

<b>POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM</b>			
<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BISCHOFFSHEIM	Richard	HABERER	
	Christian	BRAUN	Excusé procuration à M. Richard HABERER
BOERSCH	Jean-Pierre	WACH	
	Sandrine	SCHILLINGER	
GRENDLBRUCH	Martine	PRIEUR	
	Alexandra	STEMPER	Excusée procuration à Mme Martine PRIEUR
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	Jean-Pierre	IMBERT	
	Loïc	MULLER	Excusé procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
MOLLKIRCH	Jean-Claude	COURTOT	
	Daniel	DEGRIMA	Excusé procuration à M. Jean-Claude COURTOT
OTTROTT	Martine	HOFFBECK	
	François	HOFFBECK	Absent non excusé
ROSENWILLER	Jean-Georges	HUCK	
	Alain	BLANSCHÉ	
ROSHEIM	Gilbert	ECK	
	Emmanuel	HEYDLER	Excusé procuration à M. Gilbert ECK

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BALBRONN	Claude	ZIMMERMANN	
	Cédric	STENTZEL	
COSSWILLER	François	KELLER	
	Roland	GASSER	
ROMANSWILLER	Josiane	BERNHARDT	Absente non excusée
	Cindy	DIEBOLD	
TRAENHEIM	Jean	MARCQUE	
	David	WETTERWALD	
WASSELONNE	Jean-Philippe	HARTMANN	
	Marie-Claude	REBEUH	
WESTHOFFEN	Pierre	STEPHAN	Excusé procuration à Mme Cynthia GAND
	Cynthia	GAND	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA PORTE DU VIGNOBLE »**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BERGBIETEN	Albert	GOETZ	Absent non excusé
	Thierry	WILLEM	Absent non excusé
DAHLENHEIM	Dominique	HECKMANN	Absent non excusé
	Emmanuel	SCHALL	
DANGOLSHEIM	Emmanuel	ZERR	
	Christelle	ADAM	
FLEXBOURG	Denis	TURIN	
	Jean-Luc	MAURER	
KIRCHHEIM	Frédéric	BRUCKER	
	Pierre	SCHMITT	
MARLENHEIM	Marie-Anne	ROHMER	
	Alphonse	GOUETH	
NORDHEIM	Christophe	BAEHREL	
	Estelle	FELS-BERNHARDT	Excusée procuration à M. Christophe BAEHREL
ODRATZHEIM	Philippe	SCH AHL	
	Raymond	SCHUHMACHER	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU VIGNOLE**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	Michel	REEB	<del>Excusé procuracy à Mme Marie-France HECKMANN</del>
	Marie-France	HECKMANN	
WANGEN	Yves	JUNG	<del>Excusé procuracy à Mme Claire WEBER</del>
	Claire	WEBER	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ALTORF	Cyriaque	EYDER	
	Michel	FOESSER	<del>Excusé procuracy M. Cyriaque EYDER</del>
AVOLSHEIM	Etienne	STROH	<del>Absent non excusé</del>
	Guillaume	LACREUSE	<del>Absent non excusé</del>
DACHSTEIN	Jean-Baptiste	BIBERIAN	
	Olivier	BILLON	
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Paul	KLOTZ	
	Jean-Louis	WIGISHOFF	
DORLSHEIM	Jacques	GREINER	
	Roland	JOST	<del>Excusé procuracy à M. Jacques GREINER</del>
DUPPIGHEIM	Jacky	FERRENBACH	
	Dominique	HUBER	<del>Excusé procuracy à M. Jacky FERRENBACH</del>

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
DUTTLENHEIM	Jean-Marc	WEBER	
	Alexandre	DENISTY	
ERGERSHEIM	Christophe	SCHIR	
	Nathalie	EBENER	
ERNOLSHEIM- BRUCHE	André	AUBELE	
	Jean-Marc	KLEIN	
GRESSWILLER	Christian	FRIEDRICH	
	Martin	KLOTZ	
HEILIGENBERG	Jean-Paul	WITZ	
	Anny	KAUFFER	Excusée procuration à M. Jean-Paul WITZ
MOLSHEIM	Gilbert	STECK	
	Guy	SALOMON	Excusé procuration à M. Gilbert STECK
MUTZIG	René	REBITZER	
	Stéphanie	SAOULIAK	Absente non excusée
NIEDERHASLACH	Raymond	HELBOURG	Excusé procuration à Mme Véronique SCHWEBEL
	Véronique	SCHWEBEL	



**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
OBERHASLACH	Luc	ZION	
	Jean-Daniel	WIHR	Absent non excusé
SOULTZ-LES-BAINS	Jean-Paul	VOGEL	
	Antoine	DISS	
STILL	Michel	VIX	Excusé procuration à Mme Marie-Odile LIEN
	Marie-Odile	LIEN	
WOLXHEIM	André	SCHAEFFER	
	Rémy	FISCHER	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BAREMBACH	Nicolas	LAMBOLEZ	Absent non excusé
	Caroline	CHAPUS	Absente non excusée
BELLEFOSSE	Claudine	BOHY	
	Guillaume	WEILBACHER	Excusé sans mandat de représentation
BELMONT	Philippe	LOUX	
	Guy	HAZEMANN	
BLANCHERUPT	Myriam	SCHEIDECKER	
	Sonia	ZILLI	Absente non excusée

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BOURG-BRUCHE	Jean-Paul	HUMBERT	
	Marie-Anne	DUPLESSIS	
COLROY-LA-ROCHE	Richard	GALLI	
	Christian	EVARD	
FOUDAY	Bernard	MARCHAL	<del>Excusé sans mandat de représentation</del>
	Maurice	GUIDAT	<del>Excusé sans mandat de représentation</del>
GRANDFONTAINE	Christophe	JESSEL	<del>Absent non excusé</del>
	David	MEISSONNIER	<del>Excusé procuration à M. Alain HUBER</del>
LA BROQUE	Patrick	BEIN	
	Cécile	CHARLIER	<del>Excusée procuration à M. Patrick BEIN</del>
LUTZELHOUSE	Laurence	JOST	
	Delphine	GERARD	<del>Excusée procuration à Mme Laurence JOST</del>
MULBACH-SUR-BRUCHE	Danielle	HAAS-SCHMITTBIEL	
	Christophe	HARAUX	<del>Excusé procuration à Mme Danielle HAAS-SCHMITTBIEL</del>
NATZWILLER	Christian	FIRMERY	
	Christophe	HAZEMANN	<del>Excusé procuration à M. Guy HAZEMANN</del>

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
NEUVILLER-LA-ROCHE	Raymond	GRANDGEORGE	
	Thierry	THOUVENIN	
PLAINE	Solange	SABOS	
	Patricia	SIMONI	
RANRUPT	Fabrice	CARME	
	Odile	MALAISE	
ROTHAU	Régis	SIMONI	Excusé procuration à M. Philippe LOUX
	Catherine	RETAIL	Absente non excusée
RUSS	Jean-Paul	ZANETTI	Absent non excusé
	Maurice	CHARTON	Absent non excusé
SAALES	Marc	MAIRE	
	Jean-Claude	PHILIPPE	Excusé procuration à M. Marc MAIRE
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	Bernard	MURER	Excusé sans mandat de représentation
	Isabelle	DESAGA	Excusée sans mandat de représentation
SAULXURES	Hubert	HERRY	Excusé procuration à M. Pascal HIMBER
	Pascal	HIMBER	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

<b>COMMUNE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
SCHIRMECK	Jacques	RUCH	Excusé procuration à M. Michel AUBRY
	Michel	AUBRY	
SOLBACH	Jean-Marc	VOIGT	
	Eric	THIRY	
URMATT	Claude	HECHT	
	Alain	JAEGER	Excusé procuration à M. Claude HECHT
WALDESBACH	Jean Daniel	COURRIER	
	Mireille	BANZET	Excusée procuration à M. Jean Daniel COURRIER
WILDERSBACH	Myriam	JEANNIARD	
	Myriam	BAUER	
WISCHES	Alain	HUBER	
	Florence	STEIN	